

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

N° de contrat .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Service administratif de la piscine. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 1- COORDONNÉES DE L'ABONNÉ

M.  Mme

NOM

PRENOM

Adresse

Tél

Courriel

Photo d'identité en  
couleur sans lunettes

## 2- FORMULES

### **AQUA MATIN : 23,90 €<sup>1</sup> par mois** (19,90 €<sup>1</sup> pour les résidents MSA)

Cette formule comprend l'accès illimité<sup>2</sup> **jusqu'à 12h** à l'espace piscine lors des ouvertures au public et aux activités aquatiques faisant partie de la formule.

### **AQUA FORME : 28,90 €<sup>1</sup> par mois** (24,90 €<sup>1</sup> pour les résidents MSA)

Cette formule comprend l'accès illimité<sup>2</sup> à l'espace piscine lors des ouvertures au public et aux activités aquatiques faisant partie de la formule.

### **TONICITÉ : 38,90 €<sup>1</sup> par mois** (34,90 €<sup>1</sup> pour les résidents MSA)

Cette formule comprend l'accès illimité<sup>2</sup> à l'espace remise en forme, à l'espace détente et à l'espace piscine lors des ouvertures au public.

### **LIBERTÉ : 48,90 €<sup>1</sup> par mois** (44,90 €<sup>1</sup> pour les résidents MSA)

Cette formule comprend l'accès illimité<sup>2</sup> à l'espace remise en forme, à l'espace détente, à l'espace piscine lors des ouvertures au public et aux activités aquatiques faisant partie de la formule.

<sup>1</sup> Tarifs susceptibles d'être modifiés à tout moment.

<sup>2</sup> accès illimité sous réserve de places disponibles.

## 3- TARIFS ET RÈGLEMENT

Je m'abonne à la formule

**AQUA MATIN**

**AQUA FORME**

**TONICITÉ**

**LIBERTÉ**

pour le montant mensuel indiqué ci-dessus

+ **droits d'entrée** de 40 € pour les résidents de Mont Saint Aignan munis d'un justificatif de domicile ou 50 € pour les non résidents

+ **mois en cours** à compter de l'édition de ma carte.

Pour une inscription souscrite entre le 1<sup>er</sup> et le 14 du mois : **mois en cours** = mois plein.

Pour une inscription souscrite entre le 15 et le dernier jour du mois : **mois en cours** = demi mois (cf. page suivante).

- 24,45 € pour l'abonnement LIBERTÉ (22,45€ résidents MSA)
- 19,45 € pour l'abonnement TONICITÉ (17,45€ résidents MSA)
- 14,45 € pour l'abonnement AQUA FORME (12,45€ résidents MSA)
- 11,95 € pour l'abonnement AQUA MATIN (9,95€ résidents MSA)

Les **droits d'entrée** et le **mois en cours** sont payables le jour de l'inscription au comptant par chèque, par carte bancaire, par chèques vacances, carte cadeau Vert-Marine ou en espèces.

L'**abonnement** est payable par prélèvements automatiques bancaires mensuels du montant indiqué dans la partie 2 – Formules (Pour un autre mode de paiement, merci de vous adresser à l'accueil).

#### **Autorisation de prélèvement SEPA :**

- En cochant cette case, vous autorisez le centre VM76130 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de VM76130.

Signature de l'abonné :

#### **4- MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Le présent contrat est conclu après que l'abonné a reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre Aquatique Eurocéane, après qu'il a visité les locaux et après que l'abonné a complété et signé le dossier d'abonnement (formulaire et demande de prélèvement). Pièces à fournir le jour de la souscription :

- Formulaire d'abonnement dûment daté et signé (comprenant les conditions générales de vente)
- Mandat de prélèvement
- RIB (BIC + IBAN)
- 2 photos d'identités
- Justificatif de domicile

Présenter une pièce d'identité et le règlement selon les modalités suivantes : chèques, espèces, chèques vacances, carte bancaire, carte cadeau Vert-Marine.

Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent prétendre souscrire un abonnement.

Le présent contrat et les règlements intérieurs spécifiques aux activités choisies constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'abonné et le Centre Aquatique **EUROCEANE**.

Dans ses meilleurs délais après la signature du présent contrat et après paiement de l'abonnement, le Centre Aquatique Eurocéane fournit une carte d'abonnement à l'abonné sur laquelle doit figurer sa photo et qui est nominative ainsi qu'une carte d'accès magnétique<sup>1</sup>. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être déposée à l'accueil à chaque entrée de l'abonné dans l'enceinte de l'établissement et se munir de son bracelet pour être autorisé à utiliser les installations et le matériel dans le cadre des heures d'ouverture précisées et en fonction de la formule d'abonnement retenue. La carte d'abonnement devra être récupérée au départ de l'abonné.

<sup>1</sup> La carte d'accès comporte une piste magnétique qui contient diverses informations que le Centre Aquatique **Eurocéane** pourra utiliser. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre abonnement. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification au service administratif du Centre Aquatique Eurocéane. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si l'abonné ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de cocher la case ci-contre

#### **5- PRIX ET PAIEMENT**

##### **5.1 Abonnement**

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription. Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements le 8 de chaque mois pour le mois en cours (pour un autre mode de paiement, merci de vous adresser à l'accueil). Les tarifs sont fixés par la ville de Mont Saint Aignan. De ce fait ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera la piscine « Eurocéane » à suspendre l'accès à l'établissement pour l'abonné jusqu'à régularisation du règlement ou à entamer toute procédure de recouvrement du prix de l'abonnement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le centre aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

##### **5.2 Carte d'accès**

L'abonnement est matérialisé par une carte d'accès électronique. Cette carte d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnel. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 1,55 €.

## 6- DURÉE

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre Aquatique Eurocéane de Mont Saint Aignan.

## 7- ACTIVITÉS AQUATIQUES

Pour les horaires, voir documents d'informations.



## 8- HORAIRES D'OUVERTURE\*

Période Scolaire			Petites Vacances			Grandes Vacances			
	Piscine		Forme		Piscine	Forme		Piscine	Forme
<b>Lundi</b>	9h-14h	17h-20h	9h-20h	<b>Lundi</b>	9h-20h	9h-20h	<b>Lundi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Mardi</b>	9h-14h	17h-21h	9h-21h	<b>Mardi</b>	9h-21h	9h-21h	<b>Mardi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Mercredi</b>	9h-12h**	12h-20h	9h-20h	<b>Mercredi</b>	9h-20h	9h-20h	<b>Mercredi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Jeudi</b>	9h-14h	17h-20h	9h-20h	<b>Jeudi</b>	9h-20h	9h-20h	<b>Jeudi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Vendredi</b>	9h-14h	17h-21h	9h-21h	<b>Vendredi</b>	9h-21h	9h-21h	<b>Vendredi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Samedi</b>	9h-18h		9h-18h	<b>Samedi</b>	9h-18h	9h-18h	<b>Samedi</b>	9h-20h	9h-20h
<b>Dimanche</b>	9h-13h // 15h-18h			<b>Dimanche</b>	9h-18h	9h-18h	<b>Dimanche</b>	9h-20h	9h-20h

\*\* 50m extérieur uniquement

\* Nos horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Deux fermetures techniques d'une durée de 7 jours chacune auront lieu chaque année. Les abonnés seront informés par voie d'affichage 45 jours avant.

S'agissant d'un équipement public appartenant à la Ville de Mont Saint Aignan, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés par voie d'affichage 45 jours avant.

## 9- SUSPENSION ET RÉSILIATION

### 9.1 Suspension à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter au Centre Aquatique **Eurocéane** tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement et sa carte d'accès. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre Aquatique Eurocéane, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

### 9.2 Résiliation à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'abonné moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre Aquatique Eurocéane.

L'abonné devra à l'expiration de son préavis restituer sa carte d'abonnement et sa carte d'accès.

### 9.3 Résiliation sur l'initiative du Centre Aquatique Eurocéane

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique **Eurocéane** après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR resté sans réponse pendant un délai de 72 heures.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique **Eurocéane** immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre Aquatique Eurocéane ou par un membre du personnel par le Centre Aquatique **Eurocéane** et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs.
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'accès.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative par le Centre Aquatique Eurocéane entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement et sa carte d'accès.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre Aquatique Eurocéane :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 9.1 des présentes sont supérieures à 6 mois,
- En cas de fermeture du Centre Aquatique pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement,
- En cas de force majeure

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

## 10- SÉCURITE ET HYGIÈNE

Le Centre Aquatique Eurocéane attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toutes personnes en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

- En cochant cette case, vous attestez avoir pris connaissance de l'article 10 ci-dessus et vous attestez être informé que le centre Eurocéane ne pourra être tenu pour responsable en cas de problèmes médicaux survenus sur le site.

Signature de l'Abonné :

Le Centre Aquatique Eurocéane se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène notamment : Tenue de Sport correcte (short, tee-shirt et chaussures de sport d'intérieur propre) exigée en salle de remise en forme et utilisation d'une serviette sur l'ensemble des appareils de musculation, tapis et autre banc ainsi qu'au sauna et hammam.

## 11- ASSURANCES

Le Centre Aquatique Eurocéane est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre Aquatique Eurocéane ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat d'abonnement et des règlements intérieurs des différents espaces.

## 12- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait à la Piscine Eurocéane de Mont Saint Aignan  
En 2 exemplaires dont un remis à l'Abonné et un conservé par la Piscine Eurocéane

Date :

Signature de l'Abonné précédée  
De la mention « Lu et approuvé »

Signature du Représentant  
de la Piscine Eurocéane  
(Nom et prénom, qualité)